

## FP 83 – LE FINANCEMENT PUBLIC (SUBVENTIONS ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS)

### COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

#### DUREE

7 heures sur une journée

#### DATES

Nous consulter

#### HORAIRES :

9h00-17h00

#### LIEU

Aix-Marseille Université  
Centre de droit du sport  
110 La Canebière  
13001 Marseille

#### COUT/TARIF

895 € net de taxe  
Établissement non soumis à la TVA

#### ORGANISATION

Inter - Possibilité en intra (pour les tarifs : nous consulter)  
Session limitée à 10 personnes

#### SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation, remise de l'attestation de compétences et de fin de formation et formation validée au titre de la formation continue des avocats

#### OBJECTIFS

- Maîtriser les principes juridiques du financement public.
- Connaître les différents types de financement public en matière sportive.
- Acquérir les fondamentaux pour optimiser ses recherches de financement public.

#### PUBLIC

Avocats, directions juridiques, directions commerciales, DRJSCS, directions opérationnelles, organisateurs d'évènements, collectivités territoriales.

#### PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Professionnels souhaitant professionnaliser et approfondir leurs savoir-faire.

#### PROGRAMME

##### I. La prohibition des aides d'État

- A. Les sources de la prohibition
- B. La pratique de la prohibition



##### II. Le financement public du sport par l'État

- A. La Convention nationale d'objectifs
- B. Le Centre national pour le développement du sport

##### III. Le financement public du sport par les collectivités territoriales

- A. Les subventions
- B. Les contrats publics



#### Les + de la formation

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier
- Remise support électronique

#### Responsable de la formation

Jean Michel MARMAYOU  
Directeur du Centre de droit du sport

#### Renseignements pédagogiques

Nathalie LATIL-PENEAU  
nathalie.peneau@univ-amu.fr

#### Renseignements et inscriptions

[fpc-entreprises@univ-amu.fr](mailto:fpc-entreprises@univ-amu.fr)

04.13.94.21.21

Taux de satisfaction : 99%

Taux de réussite : NC

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention  
Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap



## LE FINANCEMENT PUBLIC (SUBVENTIONS ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS)

### SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

### QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

#### RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille



#### INTERVENANT : Benjamin VALETTE

Curriculum vitae synthétique

- Docteur en droit public
- Diplômé d'HEC Paris
- Avocat au Barreau de Marseille
- Membre du Centre de recherches administratives (EA 893) de la Faculté de droit d'AMU

